

Index AI : PRE01/456/2012
26 September 2012

Afrique du Sud. Il faut donner à la commission d'enquête sur Marikana les moyens de travailler efficacement

Il faut clarifier les pouvoirs et les capacités d'action de la commission instaurée pour enquêter sur la mort de 44 personnes en août dernier près de la mine de Lonmin à Marikana, a déclaré Amnesty International le 26 septembre, de manière à garantir justice et réparation à toutes les personnes concernées.

À quelques jours du début des travaux de la commission d'enquête présidée par Ian Farlam, ancien juge à la Cour suprême, on ne sait pas encore exactement de quels pouvoirs elle disposera pour collecter des éléments sans entrave, exiger la coopération de témoins ou offrir une protection à ceux qui craignent des représailles.

Il n'est pas certain non plus que la commission dispose des moyens suffisants pour soutenir de manière adéquate tous ceux qui souhaitent apporter leur concours à l'enquête. Un grand nombre de témoins potentiels pourraient avoir besoin d'une aide financière pour se rapprocher de la commission, notamment pour couvrir d'éventuels frais de conseil juridique et de transport.

Par ailleurs, la commission est sous la pression de devoir commencer ses travaux dans un délai extrêmement court, et n'a que quatre mois pour rendre ses conclusions.

« Quarante-quatre personnes sont mortes à Marikana, pour la plupart à la suite de l'utilisation d'une force excessive par la police et d'autres violations graves des droits humains, a rappelé Noel Kututwa, directeur d'Amnesty International pour l'Afrique australe. La commission ne peut pas se permettre d'échouer.

« Il est indispensable qu'elle soit dotée de toutes les capacités utiles et de moyens suffisants, et qu'elle dispose du temps approprié pour faire tout le nécessaire afin de découvrir exactement ce qui s'est passé à Marikana, pour que ces événements terribles ne se reproduisent jamais.

« Un engagement public du gouvernement de publier le rapport de la commission et de donner suite à ses recommandations dans un délai fixé à l'avance constituerait une pas essentiel vers la réalisation de cet objectif. »

Les événements de Marikana ont divisé les populations directement touchées, et plus largement la société sud-africaine dans son ensemble. La commission, qui a pour mission d'établir ce qui s'est passé et faire des recommandations en vue de poursuites pénales ou préconiser toute autre mesure qu'elle jugera nécessaire, s'attelle à sa tâche dans un climat de défiance.

Le lendemain de la mort des mineurs, la Direction indépendante d'enquête sur la police, un organe officiel, a annoncé qu'elle avait ouvert une enquête pour déterminer si les tirs de la police avaient été proportionnés à une éventuelle menace. Le jour même, cependant, le directeur national de la police a déclaré que l'action des forces de l'ordre était justifiée, ce qui a remis en cause la possibilité pour la Direction indépendante de mener cette enquête.

Les mineurs grévistes, eux, ont été arrêtés et inculpés, y compris, pendant une courte période, de meurtre. Ils auraient été brutalisés dans les cellules des postes de police à la suite de la fusillade.

Amnesty International craint que, dans cette situation marquée par des attitudes bien différentes de la part des pouvoirs publics, la commission ne puisse véritablement recueillir des éléments auprès de tous les témoins concernés, dont les commandants et les membres de l'unité de police impliquée dans la fusillade.

L'État a l'obligation de mener sans délai une enquête exhaustive et impartiale lorsque se produisent des cas de privation arbitraire de liberté, et de traduire en justice les responsables présumés de ces actes. Le gouvernement doit veiller à ce que la commission puisse mener à bien sa mission, dans des conditions parfaitement équitables pour tous, et puisse compter sur la pleine coopération de la police et de toutes les autorités.

Amnesty International publie régulièrement des informations sur des cas d'utilisation excessive de la force et de torture imputables à la police sud-africaine.

« Tous les témoins potentiels, les victimes qui ont survécu et les familles de ceux qui sont morts doivent pouvoir apporter leur concours sans craindre de représailles de la part de quiconque, a déclaré Noel Kututwa.

« Une enquête solide, ouverte et clairement impartiale serait un pas essentiel vers la possibilité pour toutes les victimes de violences à Marikana d'obtenir justice et réparation. »